

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 20 avril 2026, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET
Date de convocation du Conseil municipal : 9 avril 2026

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Michel BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Morgane MOUNIER, Tanguy NAIME, Gérard COURBON, Sandrine ARCIS, M. Tahar KERFA, Sophie NAVARRO-OTT

EXCUSES REPRESENTES : Alain BEAL par Joëlle GOMEZ, Coralie CHAPUIS par Bernard BOURGIE, Céline VIALLOIN par Elisabeth MOULIN, Yvon VALEYRE par Gérard COURBON, Laurie BONNEVIALLE par Sandrine ARCIS,

EXCUSE NON REPRESENTE

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 24
	Excusés représentés : 5	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

M. Tanguy NAIME a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_049

OBJET : Convention portant autorisation d'occupation du domaine public à passer pour 5 places de stationnement

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du permis de construire de la SA HLM Bâtir et Loger pour le projet de création de locaux commerciaux avec logements en R+1 sur la place de la fontaine, il y a lieu de passer une convention portant autorisation d'occupation du domaine public pour 5 places de stationnement selon la convention jointe en annexe.

Avis favorable à la majorité (Pour : 23 ; Contre : 6 – M. COURBON, M. COURBON pour M. VALEYRE, Mme ARCIS, Mme ARCIS pour Mme BONNEVIALLE, M. KERFA, et Mme NAVARRO-OTT ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuve la convention portant autorisation d'occupation du domaine public pour 5 places de stationnement à passer dans le cadre du projet de la SA HLM Bâtir et Loger,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
À Aurec-Sur-Loire

Le Maire

Laurent ROUSSET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le **23 AVR. 2026**